

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 1 de 6	
		Fiche n° 20129	Version : 3.1
<b>TENSIOLINE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 27/07/2017	

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur de produit :

Nom commerciale : TENSIOLINE  
 Marque : Subito  
 Type de produit : TP 19 : Répulsif et Appât  
 Produit biocide selon la directive 98/8/CE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Usage : Piège à Insectes

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Identification de la société : SPRING  
 4 rue Blaise Pascal - ZI du bois de leuze  
 13310 Saint Martin de Crau  
 Tél : 04 90 47 17 66 / Fax : 04 90 47 23 55  
[oliviersubito@free.fr](mailto:oliviersubito@free.fr)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-Poison de Marseille : 04 91 75 25 25  
 Numéro Orfila : + 33 (0)1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### **Classification de la substance ou du mélange :**

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :



**DANGER**



### Mentions additionnelles de danger :

EUH208 : Contient du géraniol, peut produire une réaction allergique.

### Mentions de danger :

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### Conseils de prudence :

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux et du visage.  
 P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche, ne pas faire vomir.  
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever immédiatement les vêtements contaminés, rincer la peau/se doucher.  
 P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.  
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P273 : Eviter le rejet dans l'environnement  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 P501 : Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchèterie conformément à la réglementation nationale.

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 2 de 6	
		Fiche n° 20129	Version : 3.1
<b>TENSIOLINE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 27/07/2017	

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance de la formulation	N° CAS	N° CE	N° EINECS	Classification de la substance active	
Composé de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyl diméthyles, chlorures	160 g/L	68424-85-1		270-325-2	C : R34 Xn : R22 N : R50	H314; H318 H400 H410 H302
Géranol	1 g/L	106-24-1			Xi : R36/38	H315 ; H319 H413

### 4. PREMIERS SECOURS

**En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin**

**Inhalation** : Transporter le patient à l'air libre - si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements

soillés et nettoyer la peau sous-jacente.

**Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau en maintenant les paupières ouvertes.

Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur apparaît ou persiste

**Ingestion** : L'ingestion de grandes quantités de produit est peu probable sauf en cas d'acte délibéré.

Dans ce cas, boire 1 à 2 verres d'eau

Consulter obligatoirement un médecin.

**Traitement** : En général le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés** : Produit ininflammable.

**Risques spéciaux** : Fumées toxiques pouvant se former lors de la combustion des produits ou de leur exposition à la chaleur.

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants** : Les intervenants doivent être qualifiés et munis d'appareils respiratoires homologués.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Dans le cas d'exposition importante utiliser des appareils de protection Respiratoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou tout autre matériau inerte absorbant. Protéger les égouts pour éviter tout risques de pollution Les déversements devront être acheminés vers des centres de traitement.

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 3 de 6	
		Fiche n° 20129	Version : 3.1
<b>TENSIOLINE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 27/07/2017	

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** : Ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant l'utilisation. Eviter les expositions répétées.

**Conseil d'utilisation** : Ventilez les locaux de travail..

**Stockage** : Stocker sous clé et sous abri à l'écart des sources de chaleur à une température inférieure à 35°  
et supérieure à 0°C

Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

Ne pas stocker à des températures inférieures à 0°C - Ce produit craint le GEL

**Matières incompatibles** :

**Matériaux d'emballage recommandés** : Emballages d'origine en PET et PE

**Matériaux d'emballage déconseillés** : Emballages en acier non revêtu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle** :

**Equipements de protection individuelle** : Porter gants, masques, des vêtements et lunettes de protection lorsqu'un contact avec l'œil est susceptible de se produire.

Changer immédiatement tout vêtement souillé.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** : Liquide

**Couleur** : naturel

**Odeur** : légèrement floral

**PH** : 7.8

**Point éclair** : NC

**Unités d'explosivité** : NC

**Inflammabilité (solide, gaz)** : NC

**Densité relative** : 0.98

**Masse volumique apparente** :

**Hydro solubilité** : Entière

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Conditions à éviter** :

**Matières à éviter** :

**Produits de décomposition dangereux** : Une décomposition incomplète génère de la fumée et des gaz dangereux dont le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde de soufre, acide phosphorique, acide chlorhydrique, chlorobenzène, pentoxyde de phosphore, oxyde d'azote.

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 4 de 6	
		Fiche n° 20129	Version : 3.1
<b>TENSIOLINE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 27/07/2017	

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### **Chlorure de diméthyl Ammonium (composé de l'ion quaternaire, benzyl en C12-C16)**

Toxicité aigüe : DL 50 cutanée pour le rat > 1560 mg/kg

DL 50 orale pour le rat > 600 mg/kg

Irritation au premier degré :

Peau : irritant sur la peau et les muqueuses

Yeux : fortement irritant

Sensibilisation : possibilité d'un effet de sensibilisation dans le cas d'une exposition prolongée.

Toxicité subaiguë à chronique : non mutagène (OCDE 471/EPA 84-4)

### **Géranol :**

DL 50 orale pour le rat = 4300 mg/kg

DL 50 dermale lapin > 5000 mg/kg

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

### **Considérations relatives à l'élimination :**

Degré d'élimination : > 60%

**Biodégradabilité :** Facilement biodégradable

Vu le coefficient de distribution n-octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable

**Effets écotoxiques :** très toxique pour les organismes aquatiques

**Toxicité aquatique :** composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-C16

Alkyldiméthyles chlorures.

EC50/48h < 1 mg/l (Daphnia magna)

IC50/72h < 1 mg/l (Algae)

L50/96h 1-10 mg/l (Leuciscus idus m)

Les eaux usées contenant plus de 10 mg/l peuvent présenter des effets toxiques sur les boues activées de décantation

**Indication AOX :** Ne contient pas des substances qui pourraient préjudicier la valeur AOX des eaux usées.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### **Déchets (produit non utilisé) :**

- Ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau
- Manipuler le produit avec des gants, le placer pour élimination dans son emballage d'origine
- Eliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
- Classification : déchet liquide contenant des substances dangereuses (déchets dangereux)

### **Emballages vides souillés (produit utilisé) :**

Au cas où les emballages ne sont pas rincés :

- Conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients
- Eliminer ou recycler conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
- Classification : emballages contenant des résidus de substances dangereuses (déchet dangereux)

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 5 de 6	
		Fiche n° 20129	Version : 3.1
<b>TENSIOLINE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 27/07/2017	

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

*REGLEMENTATION GENERALE :*

*Par voie terrestres : ADR/RID*

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

*Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III(Composé de l'ion Quaternaire, benzyl en C12-C16 Alkyldiméthyl, chlorures et géraniol).*

*Par voies maritimes : IMDG/OMI*

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

*Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III(Composé de l'ion Quaternaire, benzyl en C12-C16 Alkyldiméthyl, chlorures et géraniol).*

*Par voie aérienne : IATA/OACI-*

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

*Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III(Composé de l'ion Quaternaire, benzyl en C12-C16 Alkyldiméthyl, chlorures et géraniol).*

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 6 de 6	
		Fiche n° 20129	Version : 3.1
<b>TENSIOLINE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 27/07/2017	

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières :

*Aucune donnée n'est disponible.*

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
<i>Géranol</i>	106-24-1	1 g/L	19

Evaluation de la sécurité chimique :

*Aucune donnée n'est disponible.*

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans ce document reflètent l'état actuel des connaissances de la SARL SPRING et ne sont censées décrire le produit qu'en terme de sécurité et de protection de la santé. Du fait que les conditions d'utilisation sont extérieures au contrôle de la SARL SPRING, toutes les recommandations ou suggestions sont données sans garantie et la SARL SPRING rejettent toute responsabilité pour pertes ou dommages encourus du fait de l'utilisation de ces informations. Les clients doivent s'assurer que le produit est adapté à son utilisation particulière. De plus, aucun élément de ce document ne devra être interprété comme une recommandation pour utiliser tout produit en conflit avec un brevet existant.